

Question de Mme Fabienne Winckel à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la lutte contre la prostitution en ligne, les publicités numériques à caractère sexuel et la pédopornographie en ligne" – 23/11/2016

Fabienne Winckel (PS): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, lors de la conférence internationale qui s'est tenue à Bruxelles le 4 octobre dernier sur le trafic des femmes, leur exploitation sexuelle et la prostitution, Claude Moniquet, CEO du European Strategic Intelligence and Security Center, a traité de l'évolution de la prostitution et de la traite des femmes.

Il a pu exposer que cette forme d'exploitation a bénéficié de l'évolution d'internet pour se développer, notamment par les publicités à caractère sexuel où il est possible, dit-il, "de choisir sa marchandise à consommer, en fonction de ses préférences ethniques et autres".

Vous étiez également présente et vous êtes intervenue pour évoquer la prostitution sur internet. Vous avez à ce propos indiqué que si la prostitution était retirée des rues, cela n'indiquait nullement, évidemment, qu'elle avait disparu, bien au contraire, puisque ce phénomène contribue, je vous cite, "à une hyper sexualisation".

Madame la secrétaire d'État, quelle corrélation faites-vous entre le développement de la prostitution en ligne et celui de la prostitution et de la traite des êtres humains de manière générale? Des études ont-elles été menées dans notre pays sur l'évolution de la prostitution en général dans le cadre du développement d'internet? Existe-t-il des chiffres et des statistiques en la matière?

Qu'en est-il, selon vous, du lien entre le développement d'internet et l'évolution de la pédopornographie? Des mesures sont-elles envisagées afin de lutter contre ce phénomène de la prostitution en ligne, en Belgique et au niveau européen? Comment la Belgique s'inscrit-elle dans cette dynamique?

Elke Sleurs, secrétaire d'État: Madame Winckel, selon une enquête exploratoire sur la prostitution en Fédération Wallonie-Bruxelles, réalisée cette année par l'APES-ULg et HELMo, la prostitution privée semble facilitée par les nouvelles techniques de communication. Le même constat est établi pour la traite des êtres humains. Le rapport annuel 2016 sur la traite des êtres humains, élaboré par Myria, fait état de différentes affaires d'exploitation sexuelle qui montrent le recours à internet et aux réseaux sociaux.

Il s'agit bien entendu d'un phénomène qui dépasse la Belgique. Le rapport du Parlement européen sur la lutte contre la traite des êtres humains dans les relations extérieures de l'Union, du 13 juin dernier, rappelle que, selon Europol, la généralisation de l'accès à internet dans le monde permet à la traite de se développer dans l'environnement en ligne, qui encourage de nouvelles formes de recrutement et d'exploitation des victimes. En outre, les filières de passeurs recourent à internet pour faire la publicité de leurs services auprès des migrants potentiels.

Il n'y a pas, à ma connaissance, d'étude menée en Belgique, portant spécifiquement sur l'évaluation de la prostitution dans le cadre du développement d'internet. Selon la Fondation Scelles, en France, internet présente plusieurs "avantages". De faibles coûts d'accès et de fonctionnement permettent une rentabilité maximale. Contrairement à la prostitution sur la voie publique, la discréption et l'anonymat garantis par internet aux clients et aux personnes prostituées facilitent le recours à la prostitution. Il est plus aisément d'éviter les enquêtes policières et judiciaires en se retranchant derrière des annonces publiées sur internet ou des sites de rencontre. Internet facilite donc la mise en relation avec

les clients et engendre une baisse des coûts, ce qui profite aux réseaux de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Les trafiquants d'êtres humains sont très flexibles et passent d'un pays à un autre, en fonction de la demande et des difficultés locales. Constamment, des sites internet apparaissent, alors que d'autres disparaissent, ce qui rend l'analyse du phénomène très difficile. Par contre, il existe des données sur le nombre de plaintes déposées à la police concernant de la publicité pour des services sexuels. Selon les statistiques policières de criminalité, le nombre de plaintes s'élevait à 139 plaintes en 2010, 81 plaintes en 2011, 84 plaintes en 2012, 75 plaintes en 2013, 68 plaintes en 2014 et 56 plaintes en 2015.

Des informations plus détaillées sur les données policières relèvent de la compétence du ministre de l'Intérieur. Quant aux renseignements sur le nombre d'affaires portées devant les tribunaux, ils relèvent des attributions du ministre de la Justice.

Ici aussi, le même principe s'applique. Depuis l'apparition d'internet, on constate malheureusement une explosion de la pédopornographie. En effet, il est désormais possible de consulter du contenu sur internet dans un complet anonymat. D'où une augmentation de la demande pédopornographique.

Comme cela fut dit précédemment, internet dépasse les frontières nationales. Il est donc facile d'abuser de pauvres enfants qui, par exemple, vivent dans la rue quelque part à l'autre bout de la planète, là où il y a moins de contrôle social. Cet état de fait et l'arrivée continue de nouveaux sites rendent le phénomène plus difficile à combattre.

Si, en soi, la prostitution n'est pas interdite en Belgique – aucune mesure particulière n'existe pour lutter contre cette pratique –, le trafic d'êtres humains et la pédopornographie, en revanche, sont bel et bien interdits.

Mes collègues de l'Intérieur et de la Justice prennent énormément de mesures pour combattre cette activité criminelle, tout en tenant compte de l'évolution d'internet. Ainsi, la police fédérale compte, outre son unité Traite des êtres humains, une autre visant la cybercriminalité et travaille en étroite collaboration avec Child Focus pour combattre la pédopornographie.

Ensuite, l'année dernière, nous avons adopté un nouveau plan national d'action pour combattre la traite d'êtres humains et le trafic illicite. Dans ce cadre, de très nombreuses initiatives ont été prises.

Pour une explication plus détaillée, je vous renvoie à mes collègues de la Justice et de l'Intérieur.

Fabienne Winckel (PS): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse très détaillée.

Elke Sleurs, secrétaire d'État: C'est un combat très difficile à mener.

Fabienne Winckel (PS): Oui, d'autant plus que de plus en plus de femmes se prostituent en plus de leur travail, en raison de la précarité croissante et de leurs problèmes financiers. Un nouveau mouvement s'inscrit dans la société.

C'est quelque chose qui mérite d'être exploré. Il faut avoir des éléments factuels un peu plus complets. Se baser uniquement sur un territoire, à savoir la Communauté française, c'est trop petit. Il faudrait avoir des chiffres plus globaux et voir ce qu'il en est.

Plusieurs types de personnes se prostituent. Il y a, d'une part, la traite des êtres humains mais, d'autre part, comme je vous l'ai dit, certaines le font en complément, pour avoir des ressources financières supplémentaires. Le problème est très large mais j'ai l'impression qu'on n'est qu'au début. Cela fait quand même quelques années qu'internet existe mais on n'est qu'au début de la réflexion sur cette

thématische. Il ne faudrait pas avoir un train de retard pour trouver des solutions, des aménagements ou un accompagnement face à ce phénomène. Je me permettrai de revenir sur le sujet.